SCOTT

(Nom de la Municipalité)

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Nicole Thibodeau, directeur général et secrétaire-trésorier **de la susdite Municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil,** soit le lundi 5 août 2013 à 19 :30 hres, au 1, 8ème Rue.

Demande de dérogation mineure pour le frontage qui sera de 46.91 m au lieu de 30 m. max, donc une dérogation de 16.91 m. selon le tableau des superficies et dimensions minimales des emplacements du règlement de lotissement numéro 199-2007.

Dérogation concernant l'obligation d'avoir une façade sur une voie publique ou privée, selon l'article numéro 6.5 du règlement de zonage numéro 198-2007, le mur du bâtiment principal donnant sur la voie publique doit avoir un accès (porte) donnant accès au rez-de-chaussée.

Lot numéro 4 621 980, situé au 1191, route du Président-Kennedy

DONNÉ à Scott, ce 10 juillet 2013

Signature

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Cet avis doit être publié au moins quinze jours avant la séance du Conseil)

Je soussignée Nicole Thibodeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 10 juillet 2013 entre 15 :30 hres et 16 :30 hres.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 10 juillet 2013.

Signature

Titre